

Championnats régionaux LABFC & LARGE d'Épreuves Combinées LABFC de Marche

Vittel - 14 et 15 janvier 2023



Samedi 14 Janvier 2023

Horaire	Ouverture Chambre d'Appel + Composition Jury		
13h00	3000m marche féminin (à partir de minime)		
13h30	5000m marche masculin		
	U23/SEM	U20M	U18M
14h00	Clôture des confirmations		
14h30			60m
14h45		60 m	
15h00	60m		
15h15		Longueur	Perche
15h30			
15h45			
16h00	Longueur		
16h15		Poids 6kg	
16h30			
16h45	Poids 7kg		Longueur
17h00			
17h30	Hauteur	Perche	Poids 5kg

Dimanche 15 Janvier 2023

Horaire	U23/SEM	U20M	U18M	U20/U23SEF	U18F
09h30	Ouverture Chambre d'Appel + Composition Jury				
10h00	Clôture des confirmations 45' avant la première épreuve				
10h45					60 Haies 0.76
11h00				60 haies 0.84	
11h30		60 haies 0.99	60 haies 0.91		Longueur
11h45	60 haies 1,06				
12h00					
12h15		Hauteur	Hauteur	Longueur	
12h30	Perche				
12h45					Poids 3 Kg
13h00					
13h15					
13h30				Poids 4 Kg	
13h45					
14h00					
14h15					
14h30				Hauteur	Hauteur
15h00		1000 m	1000 m		
15h15	1000 m				
15h30					
15h45					800
16h15				800	

Horaires indicatifs susceptibles de modifications par le Délégué Technique et/ou le Juge Arbitre en fonction du nombre d'engagés. Veuillez en tenir compte SVP

Date Limite d'engagement sur le site de la LABFC jeudi 12/01/2023 à 12h00



Championnats régionaux LABFC & LARGE d'Épreuves Combinées LABFC de Marche

Vittel - 14 et 15 janvier 2023

Règlements

Organisation : Ligue d'Athlétisme de Bourgogne-Franche-Comté

Engagement : Les responsables de clubs inscriront sur le site de la ligue d'athlétisme de Bourgogne-Franche Comté la participation de leurs athlètes jusqu'au **jeudi 12 janvier 2023 12h00**

Horaires : Le déroulement horaire des épreuves sera organisé par le Délégué Technique et le Juge-Arbitre en tenant compte des installations disponibles et de l'heure de fin de l'épreuve précédente.

**Chaque club devra fournir 1 Officiel sur les 2 journées par tranche entamée de 3 athlètes inscrits
Les clubs de marche devront dans la mesure du possible inscrire 1 juge.**

En application de la Règle F-222 du Règlement Sportif :

- 1) Les concours de Perche et Hauteur U20M et de Hauteur et Longueur U20F peuvent être intervertis.
- 2) L'ordre des concours des U18M et U18F peut être ajusté en fonction des installations.

Montée de Barre : de 3 en 3 à la hauteur et de 10 en 10 à la perche.

Le Délégué Technique fixera la première barre au vu des performances des athlètes issues des bilans SI-FFA

Date Limite d'engagement sur le site de la ligue Bourgogne/Franche-Comté, y compris le jury, jeudi 12/01/2023 à 12h00

PAS D'INSCRIPTIONS SUR PLACE

Participation athlète Hors Ligue LARGE et LABFC :

Les engagements doivent impérativement être transmis par la Ligue d'origine à la date limite d'engagement fixée par la LARGE.

Niveau de performance minimale : IR1

Droit d'engagement par athlète : 10€ (à la chambre d'appel)

Les engagements doivent impérativement être transmis par la Ligue d'origine à avant la date limite d'engagement